

# Plan d'action : « Zéro rejet plastique en mer à horizon 2025 »

---



Par délibération du 24 octobre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé un travail conjoint avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) visant la réduction des déchets plastiques en mer à horizon 2025.

Un « diagnostic zéro rejets en mer à horizon 2025 » a d'ailleurs été produit en 2020 par le WWF à travers le cabinet ALTEREO, en lien avec les services de la métropole.

Le présent document constitue un projet métropolitain de plan d'action « zéro rejet en mer à horizon 2025 »

Ainsi, le projet de plan regroupe plusieurs actions internes et externes qui devraient permettre de tendre vers cet objectif d'ici à 2025. Ces actions feront l'objet d'un calendrier de pilotage et de suivi annuel.

Les délégataires et régies de la Métropole seront mobilisés pour perpétuer le cycle engagé dans le cadre d'un partenariat prospectif avec le WWF.

Les démarches et les propositions engagées s'inscrivent entièrement dans une volonté d'œuvrer en faveur de l'environnement, au service des citoyens des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les axes stratégiques :



1. Réduire la consommation de plastiques à usage unique relevant de la collectivité,
2. Prévenir les déchets par la réduction à la source et le réemploi,
3. Favoriser la consommation de l'eau du robinet sur le territoire,
4. Préserver le cycle de l'eau de la pollution plastique,
5. Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques,
6. Réduire la pollution plastique existante localement.

En conséquence, dans le cadre de ce plan, la Métropole propose de s'engager sur les points suivants :

## 1- Réduire la consommation de plastiques à usage unique relevant de la collectivité en

travaillant sur les offres et les marchés publics, en sensibilisant les agents des marchés de la Métropole et en opérant des choix sur les commandes au sein de la collectivité.

- En interne

Dès son arrivée à la tête de la Métropole, la Présidente a fait supprimer les bouteilles et verres en plastique de toutes réunions. En 2020 et 2021, l'achat de 6 580 bouteilles en verre est venu se substituer directement aux achats de contenants plastiques.

Adopté le 07/10/2021, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), fait un focus spécifique sur le plastique à usage unique que l'on retrouve dans l'objectif 13, réduire la pollution plastique : prévenir, réutiliser, recycler, au sein de la fiche 5 « Réduire la production de déchets et promouvoir l'économie circulaire ».

Deux moyens de mise en œuvre sont prévus :

- Suppression de l'achat des objets en plastique à usage unique sur l'ensemble des sites de la Métropole dès 2022 :
  - ⇒ En mettant en place un marché métropolitain de fournitures d'écocup, de contenants et de couverts réutilisables à destination des sites et des agents de la Métropole ;
  - ⇒ En intégrant une clause zéro plastique non réutilisable dans les marchés liés à l'organisation d'évènements (notamment traiteur) ;
  - ⇒ En favorisant des solutions plus durables pour les distributions de boissons chaudes et froides au sein des bureaux de la Métropole (zéro gobelet, dosettes compostables, zéro touillette, carafes d'eau).
- Réduction de la production et la consommation d'emballages en plastique dans nos contrats publics
  - ⇒ En intégrant des spécifications en matière de réduction d'emballage plastique dans l'ensemble des marchés publics de fournitures (notamment épicerie) ;
  - ⇒ En favorisant les matériaux facilement recyclables ou biodégradables pour les emballages de fournitures à la place du plastique (papier, carton).

Par ailleurs il est prévu de :

- Former les acheteurs : des modules de formation « achat responsable » dédiés à l'économie circulaire et à la réduction des déchets sont prévus cette année à destination des prescripteurs et autres acteurs du process achat. Le premier module sur les achats responsables et leur méthodologie a eu lieu les 25 et 27 janvier 2022. Le deuxième portera sur l'économie circulaire et le troisième sera dédiée spécifiquement à la réduction du plastique (consommation et production). L'objectif de ce plan de formation est de proposer des outils pédagogiques (sous forme de fiches) qui sont accompagnés par un module de formation afin d'expliquer le contenu de la fiche et de donner des exemples. A ce jour, 15 thèmes donc 15 modules sont prévus sur un an et demi.  
Ces modules sont l'occasion de rappeler aux acheteurs le rôle du SPASER, les enjeux et les leviers de l'achat responsable, le zéro plastique, et de ce fait de les inciter à intégrer ces clauses dans leurs marchés.
- Inciter les acheteurs à intégrer des clauses zéro plastique quand l'objet du marché s'y prête (traiteur, événementiel, distribution boisson chaude, fontaine à eau...). Un travail est en cours sur l'élaboration d'un clausier proposant des clauses et des critères prêts à l'emploi que les acheteurs pourront intégrer dans leurs contrats.
- Imposer des clauses zéro plastique lorsque l'objet du contrat le permet, ou lorsque que cela n'est pas possible proposer dans le contrat des critères environnementaux.
- Arrêter les commandes de contenants plastiques de types gobelets et bouteilles d'eau.
- Privilégier des points d'eau raccordés au réseau au sein de la Métropole et de ses établissements lorsque que c'est techniquement possible.
- Fournir des contenants sans plastique (verres, carafes, mugs ou gourdes réutilisables) au sein de ses établissements.
- Mettre en place une communication ciblée à destination des agents par l'usage d'outils internes (tels que M Actu).
  - ⇒ En complément, au moins une action de sensibilisation par an sera dédiée aux plastiques. Cette action sera réalisée dans le cadre des temps forts prévus pour la sensibilisation des agents à la prévention des déchets.
  - ⇒ Organiser des quizz sur les connaissances du cycle de l'eau, de nos rivières à nos agents par le biais de M Actu et faire gagner des bouteilles d'eau par exemple - participation ludique aux bonnes pratiques.

- Demander au Conseil métropolitain des jeunes de faire des propositions innovantes sur la réduction de la consommation de plastiques par la collectivité
  - En externe :
- Dans le cadre du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025, il est prévu la réalisation d'au moins une action d'éco-exemplarité par an et par territoire.
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès des partenaires : acteurs économiques, associations, élèves relevant du territoire métropolitain. Des actions de sensibilisation seront particulièrement menées durant la période estivale, avec au mois de juillet une thématique spécifique sur les plastiques à usage unique.

Les actions énoncées pourront être mises en œuvre dès l'année 2022 et pourront s'appuyer sur les préconisations, documents cadres et leviers d'action tels que le « guide zéro rejet du WWF », « les objectif Zéro plastique CD13 » ou « le Plan de prévention des déchets ».

La démarche mise en place à l'échelle métropolitaine pour le développement de l'économie circulaire viendra enrichir le plan d'action proposé.

**2- Prévenir les déchets par la réduction à la source et le réemploi :** en favorisant l'achat de produits sans emballage, en favorisant le réemploi, l'usage d'objets réutilisables lors des évènements, en valorisant les entreprises engagées, en accompagnant les communes au titre de la réduction à la source, en valorisant financièrement les « bonnes pratiques » et en favorisant généralement les solutions alternatives au « tout jetable »

- En interne :
- Favoriser et promouvoir l'usage du « vrac » en distribuant des « kits » de réceptacles et des gourdes réutilisables aux agents. Les agents femmes de la Métropole ont reçu des gourdes le 7 mars 2020. La Métropole prévoit la dotation de près d'un millier de contenants réutilisables (gourdes) aux agents métropolitains, comprenant une distribution auprès des agents saisonniers, renouvelable chaque année. Peut-être remis par les Guichets RH, présents sur tous les territoires lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants avec remise du livret d'accueil et/ou du matériel informatique.
- Mobiliser les agents de la collectivité (transmettre un questionnaire aux agents de la collectivité, mettre en place une « boîte à idées zéro déchet plastique »).
- En lien avec le déploiement de la redevance spéciale, mettre à disposition des moyens métropolitains pour accompagner les Mairies qui le souhaitent, dans la gestion, la réduction, et la valorisation de leurs déchets.

- Une journée de formation annuelle sera organisée pour accompagner les communes sur la suppression des plastiques à usage unique en restauration scolaire et notamment le remplacement des contenants de chauffe et réchauffe par des contenants réutilisables.
  - ⇒ Un document de synthèse sur la réglementation « suppression des plastiques à usage unique en restauration scolaire » ainsi qu'une liste des dispositifs de soutien seront rédigés.
    - En externe :
- Suivre annuellement un objectif et un indicateur sur l'évolution des plastiques dans les ordures ménagères par déduction des performances de recyclage des plastiques.
- Mettre en place des actions de sensibilisation à la prévention des déchets auprès des écoles, des habitants de la métropole et des relais d'opinion.
  - ⇒ Des animations sur la réduction et le tri des déchets sont réalisées auprès des écoles au niveau de tous les territoires. Au total environ 12 000 élèves sont sensibilisés par an. Ces animations, qui abordent le sujet des déchets plastiques, vont se poursuivre dans les prochaines années dans le cadre des actions de sensibilisation pour atteindre un objectif des 15 000 élèves sensibilisés en 2025.
  - ⇒ Des actions de sensibilisation des habitants sont organisées à l'occasion de temps forts déployés. Au cours de ces animations les éco-ambassadeurs apportent les messages sur les bons gestes dont les gestes concernant les plastiques. A partir de 2023 un temps fort sera dédié aux plastiques.
- Des subventions sont également octroyées à des structures qui organisent des animations sur le sujet de la prévention. Un zoom sur les plastiques leur sera demandé. (Action en lien avec les organisateurs de manifestations contenues dans la future charte des manifestations éco-responsables).
  - ⇒ 10% du montant subventionné sera accordé en supplément aux associations traitant du sujet des rejets plastiques en mer.
  - ⇒ Mettre en place les conditions de la mise à disposition de moyens matériels et techniques dédiés à la gestion des déchets issus des manifestations en fonction des types de manifestations sur l'ensemble du territoire
  - ⇒ Mise en place d'une expérimentation pour l'accompagnement des foyers dans des démarches zéro déchet. Il sera notamment prévu d'aborder les actions visant à réduire les plastiques.
  - ⇒ Mise à disposition des familles d'une information spécifique via la plateforme numérique.
  - ⇒ Un projet de familles témoins est en cours de finalisation pour le suivi d'une cinquantaine de familles volontaires dans la mise en place d'actions de réduction et de tri afin d'évaluer les freins et les intérêts. Un zoom sur les plastiques sera inclus dans les 6 thèmes de l'accompagnement.

- Accompagner les commerçants, notamment des bords de plages pour l'usage de contenants réutilisables.
  - ⇒ Un accompagnement des commerçants existe depuis trois ans à la Ciotat. A partir de 2022 cette action sera inscrite dans la démarche plus globale d'accompagnement des professionnels pour réduire leurs déchets et mieux les valoriser, via le déploiement du label « commerces engagés ».
  - ⇒ Le dispositif « commerces engagés », subventionné par la Métropole à hauteur de 60 k€ par an, est porté par l'association Ecoscience Provence et le CPIE du Pays d'Aix et a pour objectif d'accompagner les commerçants volontaires dans une démarche de réduction et tri de leurs déchets mais également dans un changement de pratique de leurs clients. A la suite d'un diagnostic déchets ces professionnels s'engagent dans une démarche éco-responsable.
  
- La Métropole lancera l'application « La Métropole dans ma poche » dédiée aux déchets. L'application regroupe plusieurs outils qui ont pour objectifs de mettre en évidence et géolocaliser pour les habitants les solutions locales pour réduire et mieux valoriser leurs déchets et de soutenir les acteurs (ressourceries, associations, ...):
  - ⇒ Un guide de tri numérique qui regroupe les solutions locales : artisans de la réparation, ressourceries, équipements de la collectivité (déchetteries, colonnes de tri, sites de compostage, etc.).
  - ⇒ Un dispositif de valorisation des bons gestes grâce au scan de QR code sur les solutions à disposition des habitants. Les points acquis seront transformés en bon d'achats utilisables auprès des structures du réemploi partenaires de la Métropole.
  - ⇒ Soutenir les acteurs (ex. ressourceries, associations, ...) par la mise en place d'un système d'incitations (réductions, avantages, primes) en s'appuyant sur « Ma métropole dans ma poche » car ces structures pourraient accepter les bons d'achats générés par les bons gestes des habitants.
  
- Construction avec nos délégataires de l'eau et de l'assainissement d'une filière de réemploi des canalisations et des branchements, lors des chantiers de renouvellement (réduction de plastiques sur la chaîne de production globale. Propositions en cours d'échange avec certains délégataires).
  
- Sensibiliser les usagers, au travers des délégataires et des prestataires, à la thématique du zéro plastique et à la réduction à la source (lettres aux clients).
  
- Augmenter le maillage des espaces de réemploi mis à disposition.
  - ⇒ Un appel à projets lancé en 2020 permettra fin 2022 d'équiper une quinzaine de déchetteries, dont la déchetterie mobile, en espaces de réemploi.

- Déployer des composteurs individuels et collectifs sans plastique, en lien avec les partenaires de l'habitat (non collectif et collectif)
  - ⇒ Le nouveau marché de composteurs individuels et collectif est désormais en bois.
  - ⇒ Poursuite de cette action dans les prochaines années avec une augmentation de la demande des habitants. L'objectif du plan est d'avoir fin 2025 : 25% des logements individuels équipés, 500 sites collectifs équipés et 6000 lombricomposteurs déployés.
  
- Favoriser l'usage d'objets réutilisables lors d'évènements subventionnés par l'institution.
  - ⇒ L'objectif de cette démarche est d'éco-conditionnaliser la mise à disposition de moyens matériels et techniques auprès des organisateurs de manifestation en fonction de leur niveau d'engagement dans la charte « réduction des déchets des manifestations ». Globalement un engagement de niveau 1 correspond à une mise en place du tri et une information des visiteurs, un niveau 3 correspond notamment à la suppression des plastiques à usage unique. Cette démarche sera progressivement étendue à toute la Métropole au travers de la charte des éco manifestations en cours de préparation.
  
- Lancer un appel à projets : « Réemploi et suppression des plastiques à usage unique » avec subventions aux lauréats.
  - ⇒ Le montant du budget représente une enveloppe de subvention de 100 k€ par an sur 3 années pour financer les projets lauréats (par exemple le déploiement d'emballages consignés en lien avec les restaurants à emporter...)
  - ⇒ Si cette action et le budget sont validés, l'appel à projets pourrait être lancé en 2023 via la plateforme de l'innovation, pour subventionner des projets permettant d'expérimenter ou mettre en œuvre des solutions de réemploi sur les années 2023-2025.
  
- Inciter nos prestataires à développer une politique d'achat zéro plastique sur l'ensemble de l'entreprise, à supprimer l'utilisation de plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables (dans le cadre des renouvellements de contrat).
  
- Soutenir et favoriser des initiatives :
  - ⇒ La Métropole Aix-Marseille-Provence soutien hauteur de 250K€ la société ERANOVA à Port Saint Louis du Rhône, dans l'installation d'une plateforme de recherche et développement travaillant à la réalisation de plastiques bio-sourcés à partir d'algues d'échouage.

- 3- Favoriser la consommation de l'eau du robinet sur le territoire :** en Informant de la bonne qualité de l'eau servie au robinet
- En interne :
    - Inciter à la consommation de l'eau du robinet :
      - ⇒ Supprimer autant que possible les bombonnes à eau et les gobelets plastiques et les remplacer par des contenants réutilisables et des points d'eau raccordés au réseau.
      - ⇒ Créer des lettres d'information dématérialisées avec une actualité spécifique,
      - ⇒ Créer des webinaires,
      - ⇒ Concevoir des campagnes de communication,
      - ⇒ Assurer une réponse aux questions posées par des dispositifs et outils appropriés (ex. M Actu).
  - En externe :
    - Promouvoir, valoriser, informer, former
      - ⇒ Créer des lettres d'information dématérialisées avec une actualité spécifique, créer des webinaires, concevoir des campagnes de communication, assurer une réponse aux questions posées par des dispositifs et des outils appropriés (ex. « Ma métropole dans la poche », réseaux sociaux, cibler les nouveaux habitants de la métropole).
      - ⇒ Construire une campagne de sensibilisation grand public « buvez local » pour valoriser l'usage de l'eau du robinet en lien avec les délégataires et les régies, sur le territoire métropolitain.
      - ⇒ Développer des actions pédagogiques auprès des enfants : insertion d'un volet « zéro plastique » dans les actions de sensibilisation à l'eau et aux éco-gestes, en revoyant le format actuel et des supports proposés.
      - ⇒ Organiser des visites de sites métropolitains (journées du patrimoine et autres) : intégration d'un volet grand cycle de l'eau et volet "zéro plastique" lors des présentations
    - Poursuivre le déploiement des fontaines à eau potable :
      - ⇒ Mailler les centres-villes des communes du territoire
      - ⇒ Permettre une géolocalisation de ces fontaines via l'application ma métropole dans ma poche (à disposition du public, visualisation des lieux d'implantation via différents supports numériques et signalétiques)
      - ⇒ Rendre les fontaines à boire visibles sur le domaine public.
    - Proposer des éco gobelets avec ou sans système de consigne.
    - Proposer l'accès gratuit à l'eau (fontaine ou bar à eau relié au réseau). La charte des manifestations éco-responsable en cours d'élaboration préconise ces 2 dernières opérations.

#### 4- Préserver le cycle de l'eau de la pollution plastique : en expliquant que tout ce qui se trouve sur la voie publique peut se retrouver en mer lors de fortes pluies

- En interne :
  - Capturer les macro-déchets :
    - ⇒ Optimisation du piégeage des macros-déchets, par la mise en place d'un nouveau système de dégrillage, à la station de détournement de l'Huveaune de la Pugette. La fin des travaux est prévue pour 2023 pour un coût global de 1,4 M€.
    - ⇒ Réalisation d'un ouvrage de piégeage des macros-déchets et des pluies mensuelles sur les réseaux pluviaux aboutissant dans la base nautique du Roucas Blanc (1,8 M€ HT).
    - ⇒ Equipement du déversoir Prohibé en 2021 d'un filet de captation des déchets par la société Green City Organisation.
    - ⇒ Déploiement de filets anti déchets sur les exutoires pluviaux sensibles. La Métropole a réalisé une étude de faisabilité « *Piégeage des macro-déchets et traitement qualitatif sur les bassins de rétention, les ruisseaux d'eaux pluviales et unitaires pouvant impacter le littoral* ». Cette étude a permis d'établir une programmation de travaux en priorisant les bassins versants les plus producteurs de déchets et définissant des techniques de captation les plus adaptées. Un programme comprenant 15 opérations est estimé à 2,3 M€. Les trois actions les plus prioritaires sont situées dans le périmètre de l'Escale Borely. Elles vont entrer en phase de maîtrise d'œuvre pour une réalisation des travaux en 2024-2025. Le montant estimatif est de 740 k€.
  - Limiter les apports de macros-déchets dans les réseaux pluviaux. Pour cela, la Métropole demande le barreaudage des avaloirs pluviaux (qui récupèrent les eaux de ruissellement) dans les projets d'aménagement. 2 700 avaloirs ont été barreaudés et 1500 sont à l'étude.
  - En parallèle, elle développe avec son délégataire assainissement sur Marseille la mise en place d'avaloirs connectés i.e. de capteurs d'observation de niveau de déchets dans les fosses d'avaloirs. Ainsi, lorsque le niveau de déchets atteint un certain niveau dans l'avaloir, le délégataire intervient pour curage. 2000 capteurs ont déjà été installés (en majeure partie sur la zone littorale) et 2000 sont prévus en 2022.
  - Faire un état des lieux qualitatif et quantitatif des déchets de la partie aval de l'Huveaune, afin d'estimer et de caractériser la part d'emballage dans ces déchets. Cet état des lieux permettra d'ébaucher un programme d'actions préventives et curatives, non incluses dans ce plan d'action, avec les différents acteurs de la zone<sup>1</sup>. Un dossier a été déposé en ce sens à l'AMI CITEO.

<sup>1</sup> Un autre dossier a été déposé par un collectif d'associations et la SERAMM sur la partie avaloirs et un autre par le Parc national des calanques qui prévoit un suivi des caractérisations lors des campagnes de ramassage en bord de mer ainsi que des actions de sensibilisation.

- Créer des zones d'infiltration :
  - ⇒ Développer les espaces verts en pleine terre dans les documents d'urbanisme : ils facilitent l'infiltration des eaux et limitent par conséquent fortement le ruissellement.
  - ⇒ La Métropole s'engage, de par les avis qu'elle émet sur les projets d'aménagement et dans les permis de construire, à inciter fortement à la création de zones d'infiltration afin de permettre la captation des macro-déchets dans ces espaces et ainsi d'éviter leurs transferts et leurs rejets au milieu naturel. Ces espaces végétalisés participeront également à la réduction du phénomène des îlots de chaleur urbains.
  - ⇒ Par ailleurs, la Métropole travaille à mettre en œuvre des solutions alternatives au tout tuyau en proposant des solutions tournées vers la nature permettant une infiltration des eaux pluviales à la source.
  - ⇒ Une étude globale visant à établir un état des lieux des potentiels de désimperméabilisation de l'ensemble des parcelles de la Métropole a été lancée début 2022. Cela permettra de disposer d'éléments objectifs sur l'ensemble des projets d'aménagement qui pourront être traités par une infiltration à la source des eaux pluviales.  
Ce travail de solutions tournées vers la nature par infiltration des eaux à la source va limiter a fortiori le transport des déchets de tout ordre et en priorité ceux d'emballages, vers les réseaux pluviaux ou unitaires et ainsi limiter les pollutions du milieu récepteur (cours d'eau et milieu marin).
  
- Limiter les envois de déchets plastiques (couverture des apports en sites d'enfouissement, couvercles). La Métropole expérimente des corbeilles intelligentes fonctionnant à l'énergie solaire. Elles permettent de compacter les déchets, de communiquer en temps réel le taux de remplissage, et d'éviter les envois de déchets.
  
- Réaliser un diagnostic permettant d'évaluer le niveau de contamination en micro plastiques des eaux usées, ainsi que les performances d'abattement par la station d'épuration de Géolide.
  
- Définir et suivre un indicateur de performance du service Assainissement dans la lutte contre les rejets plastiques
  
- Identifier les sources théoriques de rejets plastiques dans les eaux usées
  
- Acquérir de la donnée, quantifier la part plastique dans les eaux usées en tenant compte de la variabilité des paramètres



- Intégrer la thématique zéro plastique dans la mise en place d'un règlement de service pluvial en cours de rédaction. Les ouvrages de rétention décrits dans le règlement de service pluvial comprendront des prescriptions sur le dégrillage des déchets afin de piéger les macro-déchets.
- La création du bassin de rétention Gèze permettra d'éviter les rejets d'eaux unitaires (contenant potentiellement des macro-déchets) aux Aygalades jusqu'à une pluie de récurrence annuelle. Les études de MOE et les travaux vont se dérouler jusqu'en 2024 pour un budget de 18 M€.
- Amélioration du prétraitement des eaux pluviales se rejetant dans le plan d'eau du Roucas Blanc.
  - ⇒ En vue de l'accueil des Jeux Olympiques 2021, la Métropole va réaliser un bassin ouvrage de traitement qualitatif des eaux pluviales d'un volume de 1000 m<sup>3</sup> avec dégrillage des macro-déchets. Les études de MOE sont en cours, la fin des travaux est prévue pour mi 2023. Le budget de l'opération est de 2,1 M€.

Maillages des réseaux pluviaux vers les réseaux unitaires et sanitaires. La Métropole prévoit la réalisation de maillages de 15 réseaux pluviaux sur les bassins versants de l'Huveaune et sur le littoral métropolitain. Ces maillages permettront d'éviter le rejet des écoulements captés par temps sec dans les réseaux pluviaux (rejets d'eaux sur voiries, eaux de lavages de voiries, mauvais branchements, casses de réseaux, incivilités) et des déchets plastiques véhiculés par ces écoulements. Les études de MOE sont en cours pour une fin des travaux prévue en 2024. Le budget de l'opération est de 3,5 M€.

- Amélioration du pré-traitement des eaux usées rejetées en mer :
  - ⇒ La Métropole prévoit la reconstruction de la station de traitement du Frioul. Les études de MOE sont en cours.
    - En externe :
      - Réaliser une campagne de communication (ne pas jeter ses mégots, ni de plastique dans les grilles d'égouts, marquer des égouts etc..).
      - Installer des nudges type "Ici commence la mer" pour sensibiliser les usagers de la voie publique.
      - Intégrer la préservation du cycle de l'eau de la pollution plastique à la campagne Réfl3xe.
      - Travailler à des propositions de signalétique innovantes avec les institutions concernées, les personnels scolaires et les élèves, les plaisanciers.
      - Interroger la population pour avoir son avis et d'autres propositions de solutions à arbitrer.
      - Optimiser l'entretien des cours d'eau et lutter contre les décharges sauvages.
      - Créer un prix de l'innovation valorisant les meilleures propositions de préservation et de limitation de la pollution plastique via un appel à innovation sur la plateforme métropolitaine de l'innovation.

**5- Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques :** Caractériser la fraction de plastiques dans les déchets, uniformiser les consignes de tri, mettre en œuvre des outils d'information à disposition du public

- En interne :
  - Evaluer la part de plastique dans les OMR en déduisant le plastique recyclé via nos bacs jaunes et colonnes du gisement théorique des plastiques sur la Métropole.
  - Sensibiliser les prestataires de nettoyage à la collecte séparée des emballages.
  - Fixer dans le schéma métropolitain de prévention et gestion des déchets un objectif sur le recyclage des emballages plastiques.
  
- En externe :
  - Promouvoir l'application « *Ma métropole dans ma poche* » comme outil de collecte et d'agrégation de données pour interagir avec l'utilisateur et inciter au recyclage des plastiques (ex. sticker avec des QR codes sur les points d'apport volontaire).
  - Etendre à l'ensemble de la métropole et faire connaître les nouvelles consignes de tri de tous les plastiques. Extension des consignes effective sur tout AMP à l'automne 2022.
  - Diffuser largement le guide du tri.
  - Développer le partenariat avec les CIQ, syndicats ou des associations de commerçants pour diffuser les bonnes pratiques en termes de tri des plastiques.
  - Développer les actions sur les ports et plages du littoral métropolitain en augmentant le nombre de corbeilles et de colonnes de tri sur sites
  - Dans le cadre de la sensibilisation des scolaires sur la prévention des déchets, élargir le contenu des cahiers des élèves et des enseignants en augmentant la partie consacrée aux plastiques.
  - Engager les organisateurs de manifestations à valoriser les déchets issus de leurs manifestations (cf. le dispositif éco-manifestation).
  - Fixer dans le schéma métropolitain de prévention et gestion des déchets un objectif sur le recyclage des emballages plastiques.
  - Développer le tri hors foyer en utilisant les contenants adaptés lorsqu'ils existent ou en ramenant les déchets à domicile.

6- Réduire la pollution plastique existante localement : nettoyage des berges des canaux et des plages, sensibilisation des usagers, ...

- Interne :
  - Mobiliser les agents de la Métropole sur des opérations bénévoles de nettoyage de déchets plastiques
  - Elaborer un plan de gestion pour limiter le risque de pollution du milieu marin spécifiquement à l'approche d'intempéries, étant entendu que celle-ci sont appelées à augmenter en fréquence et en intensité du fait du dérèglement climatique
  - Accompagner la mise en place du tri des emballages plastiques dans les Bureaux Distribution de sacs de pré-collecte dans les bureaux pour mettre en place une collecte séparée des plastiques.
- Externe :
  - Inviter à participer aux journées de nettoyage organisées par des associations : Clean My Calanques, Un océan de vie...
  - Soutenir et favoriser les actions de nettoyage en milieu naturel.
  - Renforcer les actions partenariales avec notamment le parc national des Calanques, les organismes consulaires, les associations (MER Terre, Clean my calanques, etc.), etc. Affecter un budget en subvention à destination de ces organismes pour l'organisation de journée du type « calanques propres ».
  - Accompagner la mise en place du tri des emballages plastiques dans les Bureaux
  - Accentuer le suivi des dépôts sauvages et des rejets d'eaux usées issues d'activités économiques (s'appuyer sur divers outils sur le modèle d'openstreetmaps permettant de géolocaliser les dépôts constatés- outil collaboratif, 1 million d'utilisateurs contributeurs)
  - Organiser une journée « zéro plastique » (ramassage organisé, collecte spécifique) avec les communes, les associations, les partenaires de la propreté.

## Zero rejet plastique en mer à horizon 2025 - Plan d'action opérationnel avec options budgétaires

### LES 6 AXES STRATÉGIQUES:

- 1- RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PLASTIQUES À USAGE UNIQUE RELEVANT DE LA COLLECTIVITÉ
- 2- PRÉVENIR LES DÉCHETS PAR LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI
- 3- FAVORISER LA CONSOMMATION DE L'EAU DU ROBINET SUR LE TERRITOIRE
- 4- PRÉSERVER LE CYCLE DE L'EAU DE LA POLLUTION PLASTIQUE
- 5- AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS PLASTIQUES
- 6- RÉDUIRE LA POLLUTION PLASTIQUE EXISTANTE LOCALEMENT

N°	Axes	Action principale	Sous-action	Indicateur de suivi
1	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Suppression des bouteilles en plastique des salles de réunion	% avancement
2	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Fourniture d'une gourde aux 8 350 agents métropolitains	nb et % avancement
3	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Achat de 6 580 bouteilles en verre	Nb et % avancement
4	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Mise en place d'un marché métropolitain de fourniture d'éco cups, de contenants et de couverts réutilisables à destination des agents et des sites de la métropole	Niveau d'avancement montant engagé sur ce marché
5	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Intégration d'une clause zéro plastique non réutilisable dans les marchés à organisation d'évènements	Nb et % de marché ayant intégré la clause
6	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Favoriser les solutions durables pour les distributions de boissons chaudes et froides au sein de la métropole (zéro gobelets, dosettes compostables, caraffes d'eau, ..)	Nb de solutions mises en oeuvre
7	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Réduire la production et la consommation d'emballages en plastique dans nos contrats publics	Nb et % de marché ayant intégré la clause
8	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Intégrer des spécifications en matière de réduction d'emballage plastique dans l'ensemble des marchés publics de fournitures (notamment épicerie) ;	Nb et % de marché ayant intégré la clause
9	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Favoriser les matériaux facilement recyclables ou biodégradables pour les emballages de fournitures à la place du plastique (papier, carton).	Nb et % de marché ayant intégré la clause
10	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Former les acheteurs : des modules de formation « achat responsable » dédiés à l'économie circulaire et à la réduction des déchets - 15 modules prévus	Nombre de modules réalisés (supérieur à 2)
11	1	Mise en oeuvre du projet SPASER	Imposer des clauses zéro plastique lorsque l'objet du contrat le permet, ou lorsque que cela n'est pas possible proposer dans le contrat des critères environnementaux.	Nb et % de marché ayant intégré la clause
12	1	Privilégier les points d'eau raccordés au réseau au sein des établissements de la métropole	Fournir des contenants sans plastique (verres, carafes, mugs ou gourdes réutilisables) au sein des établissements de la métropole	Nb et % avancement
13	1	Privilégier les points d'eau raccordés au réseau au sein des établissements de la métropole	Mettre en place une communication ciblée à destination des agents par l'usage d'outils internes (tels que M Actu).	Diffusion sur Intranet de la métropole d'au moins deux articles sur le sujet par an
14	1	Promouvoir, valoriser, informer, former	Proposer un quizz dans Mactu sur la ressource en eau sur le territoire (avec gain de carrafes, gourdes, etc.)	Réalisation
15	1	Réduire la consommation plastique	En complément, au moins une action de sensibilisation par an sera dédiée aux plastiques. Cette action sera réalisée dans le cadre des temps forts prévus pour la sensibilisation des agents à la prévention des déchets.	Réalisation effective
16	1	Susciter les propositions vertueuses	Demander au Conseil métropolitain des jeunes de faire des propositions innovantes sur la réduction de la consommation de plastiques par la collectivité	Réalisation d'une feuille de propositions
17	1	Sensibiliser	Dans le cadre du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025, il est prévu la réalisation d'au moins une action d'éco-exemplarité par an et par territoire.	Nb opérations réalisées par an

N°	Axes	Action principale	Sous-action	Indicateur de suivi
18	1	Réduire la consommation plastique	Réaliser des actions de sensibilisation auprès des partenaires : acteurs économiques, associations, élèves relevant du territoire métropolitain.	Suivi des préconisations, documents cadres et leviers d'action tels que: « guide zéro rejet du WWF », « objectif Zéro plastique CD13 » ou « le Plan de prévention des déchets ». La feuille de route « Economie circulaire ».
19	2	Accompagner et sensibiliser	Favoriser et promouvoir l'usage du « vrac » en distribuant des « kits » de réceptacles et des gourdes réutilisables aux agents.	
20	2	Susciter les propositions vertueuses	Transmettre un questionnaire aux agents de la collectivité, mettre en place une « boîte à idées zéro déchet plastique »	Transmission du questionnaire, % de réponse, mise à disposition de la boîte à idée, nb de propositions
21	2	Accompagner et sensibiliser	Mettre à disposition des moyens métropolitains pour accompagner les Mairies qui le souhaitent, dans la gestion, la réduction, et la valorisation de leurs déchets	Accompagnement en lien avec le déploiement de la redevance spéciale. Aider les mairies à mettre en place un plan d'actions de réduction et valorisation des déchets. Des actions de réduction des plastiques seront prévues. Plusieurs mairies ont signé la charte zéro plastique de la Région et son accompagnées dans ce sens par l'ARBE.
22	2	Soutenir et favoriser les initiatives	La Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé un appel à projets "Prévention des déchets" : réemploi réparation - réutilisation. Faisant partie des lauréats, la Recyclerie Sportive a bénéficié d'un appui financier qui sera maintenu au moins jusqu'en 2024. Le projet a par ailleurs été soutenu par l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - à hauteur de 46 035 €. La Recyclerie Sportive s'inscrit également dans la démarche d'urbanisme transitoire MOVE et le programme d'accélération MOVE UP à l'initiative de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, visant à implanter sur un territoire en transformation des projets qui contribuent à préfigurer les usages, tisser du lien et créer de l'emploi, le tout dans une perspective durable	% avancement versement subvention tonnes de déchets recyclés
23	2	Accompagner et sensibiliser	Mettre en place des actions de sensibilisation à la prévention des déchets auprès des écoles, des habitants de la métropole et des relais d'opinion.	nb classes sensibilisés nb de manifestation/action de sensibilisation à la population
24		Accompagner et sensibiliser	Former et accompagner les communes sur la suppression des plastiques à usage unique en restauration scolaire et notamment le remplacement des contenants de chauffe et réchauffe par des contenants réutilisables.	Nb de communes accompagnées
25		Accompagner et sensibiliser	Rédaction d'un document de synthèse sur la réglementation « suppression des plastiques à usage unique en restauration scolaire » avec la liste des dispositifs de soutien	Réalisation
26	2	Accompagner et sensibiliser	Attribution de subventions à des structures qui organisent des animations sur le sujet de la prévention. Un zoom sur les plastique leur sera demandé.	Nb de stuctures accompagnées % réalisation
27	2	Accompagner et sensibiliser	Mettre en place les conditions le mise à disposition de moyens matériels et techniques dédiés à la gestion des déchets issus des manifestations en fonction des types de manifestations sur l'ensemble du territoire	Réalisation Nb de moyens mis à disposition
28	2	Accompagner et sensibiliser	Mise en place d'une expérimentation pour l'accompagnement des foyers dans des démarches zéro déchet avec la mise à disposition des familles d'une information spécifique via la plateforme numérique.	Nombre de foyers accompagnés dans la démarche Zéro Déchet estimation de l'évitement de déchets
29	2	Accompagner et sensibiliser	Projet de cinquante témoins volontaires dans la mise en place d'actions de réduction et de tri. Un zoom sur les plastiques sera inclus dans les 6 thèmes de l'accompagnement.	Nb de témoins estimation du tonnage évité
30	2	Accompagner et sensibiliser	L'accompagnement des commerçants, notamment des bords de plages, existe depuis trois ans à la Ciotat. A partir de 2022 cette action sera inscrite dans la démarche plus globale du CT1 d'accompagnement des professionnels pour réduire leurs déchets et mieux les valoriser, via le déploiement du label « commerces engagés ».	Nombre d'actions mises en œuvre Estimation du tonnage évité

N°	Axes	Action principale	Sous-action	Indicateur de suivi
31	2	Accompagner et sensibiliser	Le dispositif « commerces engagés », subventionné par la Métropole, est porté par l'association Ecoscience Provence pour accompagner les commerçants volontaires dans une démarche de réduction et tri de leurs déchets et dans un changement de pratique de leurs clients.	Nb de diagnostics déchets réalisés Nb de professionnels s'engageant dans une démarche éco-responsable.
32	2	Accompagner et sensibiliser	Lancement de l'application « La Métropole dans ma poche » dédiée aux déchets. L'application regroupe plusieurs outils qui ont pour objectifs de mettre en évidence et géolocaliser pour les habitants les solutions locales pour réduire et mieux valoriser leurs déchets.	% réalisation
33	2	Accompagner et sensibiliser	Proposer un guide de tri numérique regroupant les solutions locales : artisans de la réparation, ressourceries, équipements de la collectivité (déchetteries, colonnes de tri, sites de compostage, etc.).	Réalisation
34	2	Accompagner et sensibiliser	Un dispositif de valorisation des bons gestes grâce au scan de QR code sur les solutions à disposition des habitants. Les points acquis, dans un premier temps sur le CT1, seront transformés en bons d'achats utilisables auprès des structures du réemploi partenaires de la Métropole.	% réalisation Nb de bons d'achat distribués
35	2	Accompagner et sensibiliser	Soutenir les acteurs (ex. ressourceries, associations, ...) par la mise en place d'un système d'incitations (réductions, avantages, primes) en s'appuyant sur « Ma métropole dans ma poche » car ces structures pourraient accepter les bons d'achats générés par les bons gestes des habitants.	Nb acteurs soutenus
36	2	Accompagner et sensibiliser	Construction avec nos délégataires de l'eau et de l'assainissement d'une filière de réemploi des canalisations et des branchements, lors des chantiers de renouvellement	Réduction de plastiques (en %age) sur la chaîne de production globale
37	2	Accompagner et sensibiliser	Sensibiliser les usagers, au travers des délégataires et des prestataires, à la thématique du zéro plastique et à la réduction à la source (lettres aux clients).	Nb d'actions de communication réalisées
38	2	Accompagner et sensibiliser	Augmenter le maillage des espaces de réemploi mis à disposition.	Nombre d'espaces réemploi Nombre de ressourceries et recycleries Tonnages collectés/tonnages réemployés
39	2	Accompagner et sensibiliser	Déployer des composteurs individuels et collectifs sans plastique, en lien avec les partenaires de l'habitat (non collectif et collectif)	Avoir fin 2025 : 25% des logements individuels équipés, 500 sites collectifs équipés et 6000 lombricomposteurs déployés % de réalisation sur ces 3 objectifs
40	2	Accompagner et sensibiliser	Mise en place d'une charte éco-manifestation (éco-conditionnaliser la mise à disposition de moyens matériels et techniques auprès des organisateurs de manifestation en fonction de leur niveau d'engagement dans une charte « réduction des déchets des manifestations »). Proposer des éco gobelets avec ou sans système de consigne. Proposer l'accès gratuit à l'eau (fontaine ou bar à eau relié au réseau). Uniquement sur CT1	Nb de chartes signées
41	2	Accompagner et sensibiliser	Mettre en place les conditions de la mise à disposition de moyens matériels et techniques dédiés à la gestion des déchets issus des manifestations en fonction des types de manifestations sur l'ensemble du territoire	% de manifestations suivant les mesures prévues dans la délibération
42	2	Accompagner et sensibiliser	Lancer d'un appel à projets : « Réemploi et suppression des plastiques à usage unique » avec subventions aux lauréats.	Montant de subventions des projets de réemploi sur les années 2023-2025 nb d'actions soutenues
43	2	Soutenir et favoriser les initiatives	Soutenir le Démonstrateur ERANOVA de Port Saint Louis du Rhône. Il s'agit d'une plateforme de recherche et développement travaillant à la réalisation de plastiques bio-sourcés à partir d'algues d'échouage. Transition énergétique et économie circulaire	% réalisation

N°	Axes	Action principale	Sous-action	Indicateur de suivi
44	3	Favoriser la consommation d'eau au robinet	Supprimer autant que possible les bombonnes à eau et les gobelets plastiques et les remplacer par des contenants réutilisables et des points d'eau raccordés au réseau.	Nb de bombonnes à eau supprimés nb de points d'eau raccordés au réseau
45	3	Promouvoir, valoriser, informer, former	Créer des lettres d'information dématérialisées avec une actualité spécifique	
46	3	Favoriser la consommation d'eau au robinet	Créer des webinaires, assurer une réponse aux questions posées par des dispositifs et des outils appropriés (ex. « Ma métropole dans la poche », réseaux sociaux, cibler les nouveaux habitants de la métropole).	Réalisation des actions/ Mesure des retours qualitatifs
47	3	Favoriser la consommation d'eau au robinet	Construire une campagne de sensibilisation grand public « buvez local » pour valoriser l'usage de l'eau du robinet en lien avec les délégataires et les régies, sur le territoire métropolitain.	Réalisation effective
48	3	Favoriser la consommation d'eau au robinet	Poursuivre le déploiement des fontaines à eau potable en maillant les centres-villes des communes et en permettant une géolocalisation de ces fontaines	Nb de fontaines déployées Nb de fontaines géolocalisées
49	3	Favoriser la consommation d'eau au robinet	Participer à une démarche éco-responsable lors d'événements grand public : mise en place de bars à eau, animations autour des éco-gestes et du « zéro plastique », distributions de carafes, gourdes et d'éco-cups réutilisables.	Nb de manifestations Estimation du public sensibilisé
50	3	Favoriser la consommation d'eau au robinet	Organiser des visites de sites métropolitains (journées du patrimoine et autres): intégration d'un volet grand cycle de l'eau et volet "zéro plastique" lors des présentations	Nb de manifestations Estimation du public sensibilisé
51	4	Capter les macro-déchets	Optimisation du piégeage des macros-déchets, par la mise en place d'un nouveau système de dégrillage, à la station de détournement de l'Huveaune de la Pugette.	Volume des déchets captés
52	4	Capter les macro-déchets	Réalisation d'un ouvrage de piégeage des macros-déchets et des pluies mensuelles sur les réseaux pluviaux aboutissant dans la base nautique du Roucas Blanc	Volume des déchets captés
53	4	Capter les macro-déchets	Equipement du déversoir Prohibé en 2021 d'un filet de captation des déchets par la société Green City Organisation	Volume des déchets captés
54	4	Capter les macro-déchets	Piégeage des macro-déchets rejetés par les réseaux (unitaires ou pluviaux) ou par les cours d'eau. La Métropole a réalisé une étude de faisabilité qui a permis d'établir un programme de travaux définissant les techniques de captation les plus adaptées. Un programme comprenant 15 opérations est estimé à 2,3 M€.	Volume des déchets captés
55	4	Capter les macro-déchets	Barreaudage des avaloirs pluviaux (qui récupèrent les eaux de ruissellement) dans les projets d'aménagement. 2 700 avaloirs ont été barreaudés et 1500 sont à l'étude.	Nombre d'avaloirs avec capteurs
56	4	Capter les macro-déchets	La mise en place d'avaloirs connectés	Nombre d'avaloirs avec capteurs
57	4	Capter les macro-déchets	Etablissement d'un état des lieux qualitatif et quantitatif des déchets de la partie aval de l'Huveaune afin d'estimer et de caractériser la part d'emballage dans ces déchets.	Un dossier, déposé à l'AMI CITEO (réponse attendue pour mars 2022)
58	4	Créer des zones d'infiltration	Développer les espaces verts en pleine terre dans les documents d'urbanisme pour faciliter l'infiltration des eaux et limiter le ruissellement.	Nb de documents d'urbanisme modifiés Estimation des surfaces imperméabilisées détournées
59	4	Créer des zones d'infiltration	Etudier les possibilités de mise en œuvre de solutions alternatives au tout tuyau en proposant des solutions tournées vers la nature permettant une infiltration des eaux pluviales à la source.	Nb études réalisées Nb de solutions alternatives trouvées
60	4	Créer des zones d'infiltration	Une étude globale visant à établir un état des lieux des potentiels de désimpermeabilisation de l'ensemble des parcelles de la Métropole a été lancée début 2022. Cela permettra de disposer d'éléments objectifs sur l'ensemble des projet d'aménagement qui pourront être traités par une infiltration à la source des eaux pluviales. va limiter a fortiori le transport des déchets de tout ordre et en priorité ceux d'emballages, vers les réseaux pluviaux ou unitaires et ainsi limiter les pollutions du milieu récepteur (cours d'eau et milieu marin).	% avancement

N°	Axes	Action principale	Sous-action	Indicateur de suivi
61	4	Créer des zones d'infiltration	La Métropole s'engage, de part les avis qu'elle émet sur les projets d'aménagement et dans les permis de construire, à inciter fortement à la création de zones d'infiltration afin de permettre la captation des macro-déchets dans ces espaces et ainsi d'éviter leurs transferts et leurs rejets au milieu naturel.	Application de l'engagement
62	4	Limiter les envois de déchets plastiques	Limiter les envois de déchets plastiques (couverture des apports en sites d'enfouissement, couvercles). La Métropole expérimente sur le CT1 des corbeilles intelligentes fonctionnant à l'énergie solaire, permettant de compacter les déchets, de communiquer en temps réel le taux de remplissage, et d'éviter les envois de déchets.	Nb de corbeille équipées
63	4	Evaluer le niveau de contamination des eaux usées en micro-plastiques	Réaliser un diagnostic permettant d'évaluer le niveau de contamination en micro plastiques des eaux usées, ainsi que les performances d'abattement par la station d'épuration.	réalisation
64	4	Amélioration de la gestion des eaux usées	Définir et suivre un indicateur de performance du service Assainissement dans la lutte contre les rejets plastiques	définition de l'indicateur
65	4	Amélioration de la gestion des eaux usées	Identifier les sources théoriques de rejets plastiques au niveau du réseau d'eaux usées	Nb de sources identifiées % avancement
66	4	Amélioration de la gestion des eaux usées	Acquérir de la donnée, quantifier la part plastique en tenant compte de la variabilité des paramètres	% avancement nb de données acquises
67	4	Amélioration de la gestion des eaux pluviales	Intégrer la thématique zéro plastique dans la mise en place d'un règlement de service pluvial, avec des prescriptions sur dle dégrillage des déchets afin de piéger les macro-déchets.	Intégration dans le RS vote du RS
68	4	Amélioration de la gestion des eaux pluviales	Création du bassin de rétention Gèze pour éviter les rejets d'eaux unitaires (contenant potentiellement des macro-déchets) aux Aygalades jusqu'à une pluie de récurrence annuelle. Les études de MOE et les travaux vont se dérouler jusqu'en 2024 pour un budget de 18 M€.	% avancement
69	4	Amélioration de la gestion des eaux pluviales	Réalisation d'un bassin de traitement des eaux pluviales se rejetant dans le plan d'eau du Roucas Blanc. Volume de 1000 m3. Etudes de MOE en cours;	Volume de déchets captés
70	4	Amélioration de la gestion des eaux pluviales	Réalisation de maillages de 15 réseaux pluviaux sur les bassins versants de l'Huveaune et sur le littoral métropolitain permettant d'éviter le rejet des écoulements dans les réseaux pluviaux (rejets d'eaux sur voiries, eaux de lavages de voiries, mauvais branchements, casses de réseaux, incivilités) et des déchets plastiques véhiculés par ces écoulements. Les études de MOE sont en cours	Volume de déchets captés
71	4	Amélioration du prétraitement des rejets en mer	La Métropole prévoit la reconstruction de la station de traitement du Frioul. Les études de MOE sont en cours.	Volume de déchets captés
72	4	Informier, préserver, sensibiliser	Installer de nudges;Réaliser une campagne de communication: "les déchets vont à la mer"	Réalisation
73	4	Informier, préserver, sensibiliser	Intégrer la préservation du cycle de l'eau de la pollution plastique à la campagne Réfl3xe.	Réalisation
74	4	Informier, préserver, sensibiliser	Travailler à des propositions de signalétique innovantes avec les institutions concernées, les personnels scolaires et les élèves, les plaisanciers.	
75	4	Consulter	Interroger la population pour appel à solutions.	
76	4	Surveiller	Veiller à l'entretien des cours d'eau et lutter contre les décharges sauvages.	
77	4	Valoriser	Créer un prix de l'innovation valorisant les meilleures propositions de préservation et de limitation de la pollution plastique via un appel à innovation sur la plateforme métropolitaine de l'innovation.	
78	5	Caractériser la part de plastique dans les OMR	Evaluer la part de plastique dans les OMR en déduisant le plastique recyclé via nos bacs jaunes et colonnes du gisement théorique des plastiques sur la Métropole.	réalisation

N°	Axes	Action principale	Sous-action	Indicateur de suivi
79	5	Sensibiliser au tri en interne	Sensibiliser en interne les prestataires de nettoyage à la collecte séparée des emballages.	Réalisation
80	5	Préserver, prévenir	Fixer dans le schéma métropolitain de prévention et gestion des déchets un objectif sur le recyclage des emballages plastiques.	Réalisation
81	5	Promouvoir l'application « Ma métropole dans ma poche » comme outil de collecte et d'agrégation de données.	Interagir avec l'utilisateur et inciter au recyclage des plastiques (ex. sticker avec des QR codes sur les points d'apport volontaire).	Nb d'opération réalisée
82	5	Etendre les consignes de tri	Extension des consignes effective sur tout AMP à l'automne 2022.	% avancement
83	5	Sensibiliser au tri en externe	Faire connaître les nouvelles consignes de tri de tous les plastiques	Réalisation nb de campagne d'information
84	5	Sensibiliser au tri en externe	Diffuser largement le guide du tri.	Réalisation
85	5	Sensibiliser au tri en externe	Développer un partenariat avec les CIQ, syndicats ou des associations de commerçants pour diffuser les bonnes pratiques en termes de tri des plastiques.	Nb actions réalisées Nb de structures accompagnées
86	5	Développer les actions sur les ports et plages du littoral métropolitain	Développer les corbeilles et les colonnes de tri sur les ports et plages du littoral métropolitain	Nb de corbeilles et colonnes de tri ajouté Nb de corbeille et colonne de tri présentes en tout
87	5	Accompagner	Développer le tri hors foyer en utilisant les contenants adaptés lorsqu'ils existent ou en ramenant les déchets à domicile.	Nb action réalisée Nb de contenants distribués
88	5	S'engager au titre du schéma de prévention des déchets	Fixer dans le schéma métropolitain de prévention et gestion des déchets un objectif sur le recyclage des emballages plastiques.	Réalisation
89	6	Mobiliser les agents de la Métropole	Susciter des opérations bénévoles de nettoyage de déchets plastiques	Nb d'opérations accompagnées
90	6	Elaborer un plan de gestion des risques	Elaborer un plan de gestion pour limiter le risque de pollution du milieu marin spécifiquement à l'approche d'intempéries, étant entendu que celle-ci sont appelées à augmenter en fréquence et en intensité du fait du dérèglement climatique	Réalisation
91	6	Soutenir et favoriser les actions de nettoyage en milieu naturel.	Renforcer les actions partenariales avec notamment le parc national des Calanques, les organismes consulaires, les associations (MER Terre, Clean my calanques, etc.), etc. Affecter un budget en subvention à destination de ces organismes pour l'organisation de journée du type « calanques propres ».	Nb actions Nb de partenaires accompagnés Montants des subventions accordées
92	6	Accentuer le suivi des dépôts sauvages	Géolocaliser les dépôts sauvages	
93	6	Accentuer le suivi des dépôts sauvages	Accentuer le suivi des rejets d'eaux usées issues d'activités économiques	
94	6	Journée zéro plastique	Organiser une journée « zéro plastique » (ramassage organisé, collecte spécifique) avec les communes, les associations, les partenaires de la propreté.	